



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-deuxième session extraordinaire
1^{er} septembre 2014

Lettre datée du 27 août 2014, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Compte tenu de l'intérêt véritable que représente pour la République d'Iraq la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme à la lumière des attentats terroristes et des violations des droits de l'homme systématiques commis par l'organisation dite «État islamique d'Iraq et du Levant» (EIIL) et les groupes terroristes qui y sont associés contre le peuple iraquien sur les territoires iraqiens dont ils ont le contrôle, comme indiqué dans la lettre datée du 26 août 2014 adressée par la République d'Iraq, le Gouvernement costaricien demande la convocation, en application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et de la résolution 5/1 du Conseil, d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, qui se tiendrait le 1^{er} septembre 2014, intitulée «La situation des droits de l'homme en Iraq à la lumière des violations commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant et des groupes associés».

La liste des États membres du Conseil des droits de l'homme et des États observateurs auprès du Conseil qui ont appuyé la demande de convocation d'une session extraordinaire et signé la liste des coauteurs figure en annexe à la présente.

Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer cette demande conformément à la pratique établie.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Mario **Vega Hernández**

GE.14-15221 (F) 010914 010914



* 1 4 1 5 2 2 1 *

Merci de recycler



Annexe

États Membres

Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Congo, Costa Rica, Émirats arabes unis, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gabon, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Maldives, Maroc, Monténégro, Pakistan, Pérou, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

États observateurs

Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Égypte, Espagne, État de Palestine, Finlande, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse.
